



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 20 octobre 2023, à 9 h
7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Marie-Josée Dubé, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Josée KENNY, Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Réjean Boisvert, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 9 h.

10.01

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 9 h 01, mais aucune question n'est posée.

10.02

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 9 h 02, mais aucune question n'est posée.

10.03

CA23 12238

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 octobre 2023

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 20 octobre 2023 à 9h.

ADOPTÉE

10.04

CA23 12239

Appuyer la démarche demandant à Élection Québec de revoir sa position concernant la disparition de la circonscription provinciale Anjou-Louis-Riel et la scission du territoire - Réitérer le besoin de la population angevine d'être maintenue au sein d'une même circonscription afin de préserver les services intégrés cohérents qu'ils reçoivent historiquement depuis 1972

Attendu que la circonscription électorale d'Anjou existe depuis 1972 et que suite à la refonte de 2011 cette dernière s'est vu ajouter la composante toponymique Louis-Riel;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou est une délimitation naturelle au sein de la Ville de Montréal;

Attendu que l'est de Montréal doit maintenir un poids politique afin d'assurer le développement du secteur et les intérêts des citoyens historiquement mal desservis, notamment en matière de transport collectif;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou est historiquement composé d'une population immigrante et qu'il continu d'être une terre d'accueil privilégiée des nouveaux arrivants;

Attendu que selon le dernier recensement de Statistique Canada, en 2021, 37,8 % des résidents d'Anjou-Louis-Riel font partie d'une minorité visible et que 13,2 % ne sont pas citoyens canadiens;

Attendu que l'arrondissement d'Anjou a vu une très forte augmentation de sa population de moins de 15 ans au cours des dernières années et qu'il est également l'arrondissement de la Ville de Montréal ayant la concentration la plus importante de personnes âgées;

Attendu que l'arrivée de la ligne bleue du métro à Anjou entrainera le développement d'un nouveau quartier fortement peuplé au cours des prochaines années;

Attendu que l'arrondissement étudie en ce moment divers projets déposés totalisant 2025 unités de logement représentant 3746 personnes de plus en calculant un nombre moyen de personnes dans les ménages privés réduit conservateur de 1,85 personne par unité alors que la SCHL parle de 1,88 et que Statistique Canada mentionne spécifiquement 2,2 dans Anjou-Louis-Riel en 2021 ;

Attendu que la projection actuelle de densification pour le grand secteur des Galeries d'Anjou est de 12 000 unités de logement, une augmentation potentielle de

la population de 21 600 personnes est anticipée toujours en utilisant l'unité réduite conservatrice;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De réitérer la nécessité de maintenir la circonscription électorale provinciale Anjou-Louis-Riel.

De réitérer le besoin de la population angevine d'être maintenue au sein d'une même circonscription afin de préserver les services intégrés cohérents qu'ils reçoivent historiquement depuis 1972 et d'assurer que l'offre de services future reflète son développement.

D'appuyer la démarche de la députée d'Anjou-Louis-Riel, madame Karine Boivin-Roy, demandant à Élection Québec de revoir sa position concernant la disparition de la circonscription et la scission du territoire.

ADOPTÉE

15.01

CA23 12240

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin de régulariser la marge avant de l'immeuble situé au 8021, place de Dade - lot 1 113 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 5 octobre 2023;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure respecte les conditions relatives à l'approbation d'une dérogation mineure;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil d'arrondissement;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'accorder la dérogation mineure 3003304973 datée du 15 septembre 2023 pour l'immeuble situé au 8021, place de Dade, lot numéro 1 113 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, visant à autoriser l'empiètement du bâtiment existant dans la marge avant, à une distance de 3,67 mètres de la ligne avant, et ce, malgré la grille de spécifications de la zone H-420 et de l'article 10 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige une marge avant minimale de 4,5 mètres.

ADOPTÉE

40.01 1238770019

CA23 12241

Accepter la démission d'un membre et nommer un nouveau membre pour le comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou, au siège pair numéro 12, conformément au Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3)

ATTENDU QUE lors de la séance du 6 décembre 2022 le conseil a procédé aux nominations des sièges pairs du comité consultatif d'urbanisme par la résolution CA22 12290;

ATTENDU QUE le membre du sièges numéro 12 (membre résident) présente sa démission;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter la démission de Madame Anne Desaulniers au siège pair numéro douze (12) à titre de membre résidente du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Anjou.

De nommer Monsieur André Boisvert à titre de membre résident du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou, au siège pair numéro douze (12) jusqu'au 16 janvier 2024.

ADOPTÉE

51.01 1228890001

CA23 12242

Nommer la directrice par intérim de la Direction des travaux publics, à compter du 20 octobre 2023

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De nommer Mme Corina-Isabela Netedu au poste de directrice par intérim de la Direction des travaux publics à compter du 20 octobre 2023.

ADOPTÉE

51.02 1233377004

CA23 12243

Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou du 20 octobre 2023

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance extraordinaire du 20 octobre 2023 soit levée à 9 h 05.

ADOPTÉE

70.01

Andrée Hénault
Maire d'arrondissement suppléant

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
7 novembre 2023.